

INFORMOS

MODALITÉS D'OUVERTURE DU COMPLEXE SPORTIF LÉO LAGRANGE AUX PUBLICS NON LICENCIÉS

Pôle scolaire

En semaine :

Les terrains multisports : 12h - 14h / 17h - 20h

Le parcours santé : 12h - 14h / 17h - 20h

Le terrain synthétique est réservé aux clubs et aux scolaires.

Le week-end :

Le samedi et le dimanche : 10h - 18h

Le terrain synthétique est réservé aux familles et aux enfants.

En cas de programmation d'une manifestation, ces horaires peuvent être annulés ou modifiés.

Pôle compétition

En semaine :

Le terrain synthétique 3 : 12h - 14h

La piste d'athlétisme : 12h - 14h / 17h - 18h (sauf le mercredi).

Le parcours santé : 12h - 14h / 17h - 20h

Le week-end :

Le samedi et le dimanche : 10h - 18h

Le terrain synthétique 3 est réservé aux ados et adultes.

Le terrain d'honneur et le terrain synthétique 2 (avec la tribune) sont réservés aux matchs et aux entraînements des clubs.

Lors de manifestations d'envergure ou de programmation de matchs, l'ouverture aux non licenciés sera interdite par mesure de sécurité.

Lors des périodes de vacances ou jours fériés, les terrains indiqués précédemment seront ouverts en journée dès l'instant que rien n'y est programmé (stage, tournoi, initiation club).

Les conditions d'accès sont les mêmes que le week-end.

Lors de la période estivale (Juin/Juillet/Août), l'horaire du soir passera de 18h à 20h dans les mêmes conditions d'utilisation.

Une tenue correcte est exigée à toute personne pénétrant dans le complexe. L'accès aux terrains pourra être réglementé ou fermé si le nombre d'utilisateurs n'est pas conforme aux règles de sécurité.

La pratique des activités sportives au sein des infrastructures du complexe sportif s'effectue sous l'entière responsabilité des utilisateurs.

La communauté d'agglomération décline toute responsabilité en cas d'accident.

La communauté d'agglomération se réserve le droit de poursuivre toute personne physique ou morale responsable de dégradations.

